



INSTITUT NATIONAL
DE L'ORIGINE ET DE
LA QUALITÉ

Le Délégué Territorial

Dossier suivi par Patrice JADAULT

Tel. : 04.94.35.74.67

Fax : 04.94.65.89.43

Mél : p.jadault@inao.gouv.fr

Vos Réf : EH/CP N° courrier : 2022-87

Affaire suivie par :

Mail :

Nos Réf : 02/03/03/2022

Objet : Révision du Plan Local d'Urbanisme de la
Commune de Saint-Julien-Le-Montagnier – Avis
sur le Projet arrêté par le Conseil Municipal



La Directrice de l'INAO
à

Monsieur Le Maire
22 rue de l'Hôtel de Ville
83560 SAINT-JULIEN-LE-MONTAGNIER

La Valette-du-Var, le 3 mars 2022

Monsieur le Maire,

Par courrier en date du 4 février 2022, vous avez bien voulu me faire parvenir, pour examen et avis, un exemplaire CD-Rom du Plan Local d'Urbanisme de la commune de Saint-Julien-le-Montagnier, arrêté le 3 février 2022, par le Conseil Municipal.

Votre commune est incluse dans les aires géographiques des AOC « Huile d'olive de Provence » et « Huile d'Olive de Haute-Provence » ainsi que dans les aires géographiques des IGP « Méditerranée », « Var », « Miel de Provence », « Thym de Provence » et « Agneau de Sisteron ».

Après étude de ce projet arrêté du PLU de Saint-Julien-le-Montagnier, je vous informe toutefois que l'INAO n'a pas de remarque à formuler, dans la mesure où celui-ci n'affecte pas l'activité des AOC et des IGP concernées.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Maire, l'expression de ma considération distinguée.

Copie à la DDTM 83 : ddtm-spp-pau@var.gouv.fr

La Directrice Marie GUITTARD
et par délégation le Délégué Territorial
Emmanuel ESTOUR